

CONSULTATION PUBLIQUE

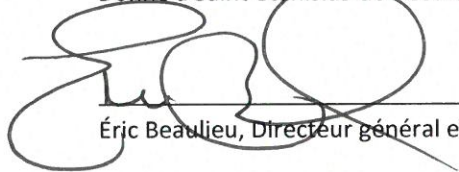
Portant sur le premier projet de règlement suivant :

-Règlement numéro 439-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier le coefficient d'emprise au sol pour les bâtiments accessoires dans le cas d'un usage industriel.

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- 1- Lors d'une séance tenue le 11 juillet 2023, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **Règlement numéro 439-2023 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier le coefficient d'emprise au sol pour les bâtiments accessoires dans le cas d'un usage industriel.**
- 2- Les membres du conseil souhaitent modifier le règlement de zonage numéro 330-2018 afin modifier le coefficient d'emprise au sol des bâtiments accessoires dans les zones industrielles.
- 3- Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;
- 4- Que cette assemblée se tiendra le 22 août 2023 à 19h au 221 rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka.
- 5- Que lors de cette assemblée publique, le maire ou tout autre personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;
- 6- Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 7- Que le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville lors des heures d'ouvertures habituelles.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 7 août 2023

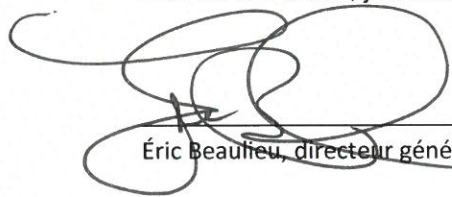


Éric Beaulieu, Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussignée, **ÉRIC BEAULIEU**, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 7 août 2023, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et à la bibliothèque Maxime-Raymond ainsi que sur le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7e jour d'août 2023.



Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier